

Le nettoyage à la restitution de l'appartement

La loi prévoit que l'appartement soit restitué en parfait état de propreté à la fin du bail.

Des conseils et des indications importantes vous seront communiqués, afin que la restitution de l'objet loué puisse être effectuée sans difficultés. **Rendez-le comme vous souhaiteriez le trouver à la reprise.**

De quels dégâts le locataire est-il responsable ?

Le locataire répond de tous les dégâts, que lui-même, son (sa) colocataire, ses invités ou animaux domestiques, ont causés durant la location de l'objet. Ces dommages, qui ne relèvent pas de « l'usure normale », sont à faire réparer par un professionnel, aux frais du locataire, avant la restitution de l'objet loué. La plupart des assurances responsabilité civile privées couvrent ces dégâts.

Le locataire ne répond pas de « l'usure normale » de l'objet loué.

A remettre en bon état :

- | | | |
|---|--|--------------------------|
| • Stores/volets | sangle/manivelle (à remplacer, si en mauvais état) | ☐ |
| • Robinets | joints, robinetterie, poignées, Neoperl et bouchon d'évier | ☐ |
| • Flexibles de douche | tout (sinon remplacer) | ☐ |
| • Tuyauterie | débouchage, nettoyage des siphons | ☐ |
| • Plaques de cuisine/vitrocéram | nettoyé, sans fissures/griffes, contrôle des fonctions | ☐ |
| • Plaques à gâteau | nettoyage impeccable (sinon remplacer) | ☐ |
| • Grille du four | nettoyage impeccable (sinon remplacer) | ☐ |
| • Hotte | remplacement/nettoyage des filtres (selon modèle) | ☐ |
| • WC | lunette WC impeccable (sinon remplacer) | ☐ |
| • Fusibles, néons, disjoncteurs, ampoules, prises de courant, raccordement TV | | ☐ |

A vérifier

- | | | | |
|----------------------------|---|------------------------|--------------------------|
| • Réfrigérateur | Compartiment à glaçons, compartiment à œufs, etc. | existants | ☐ |
| | éclairage interne, joints, | intact | ☐ |
| | Porte intérieure | intacte, sans fissures | ☐ |
| • Four | Eclairage interne | intact | ☐ |
| | plaques à gâteau, grille (rouille) | existants | ☐ |
| • Buffets/armoires murales | Etagères, supports d'étagères, tringles à vêtements | existants | ☐ |
| • Clés | toutes les serrures (incl. cave, galetas, garage) | existantes | ☐ |
| • Verres à brosses à dents | | existants | ☐ |
| • Porte-savon | | existants | ☐ |

A enlever

- Colle, papier autocollant
- Papier d'armoire
- Installations diverses
- Tapisseries
- Tapis, moquettes
- Clous, tampons et vis (les trous sont à refermer)
- Luminaire de plafond

A détartrer

Robinets, incl. embout dévissable (Neoperl)

- Verres à brosses à dents ☐
- Garnitures en acier des lavabos, baignoire, etc. ☐
- Bouchons et écoulements des lavabos (cuisine, salles de bains, WC, douches) ☐
- Flexibles et cabine de douche ☐
- WC et chasse d'eau ☐
- Paroi de douche ☐

Conseil de nettoyage

- | | |
|-----------------------|--|
| • Cuisinière | Les supports de plaques peuvent généralement être retirés, ceci facilitera le nettoyage de toutes les faces intérieures. |
| • Four | Nettoyer l'intérieur du four ainsi que les verres de la porte si démontable |
| • Lave-vaisselle | détartrer et nettoyer les filtres, selon le mode d'emploi. |
| • Filtres de la hotte | démonter et laver le filtre (si autorisé) – min. 24 h. avant |
| • Ventilation | en général, peut être démontée pour être nettoyée |
| • Baignoire /douche | démonter le pommeau de douche et détartrer |
| • Tapis | nettoyer avec produit adapté (produits en droguerie) |
| • Parquets vitrifiés | nettoyer avec de l'eau chaude et très peu de savon, évent. avec un procédé spécial - humidifiez et séchez. Attention à ne pas mettre trop d'eau! |
| • Fenêtres | nettoyer vitrage et cadres |
| • Stores/volets | nettoyer les deux côtés |
| • Toiles à soleil | brosser et nettoyer les bras d'articulation |
| • Divers | la cave, le galetas ainsi que la boîte aux lettres doivent également être nettoyés |

S'il vous plaît, procédez à un nettoyage impeccable, ceci afin d'éviter qu'une société spécialisée s'en charge et ce, à vos frais.

Clés

Lors de la restitution de l'appartement, toutes les clés sont à rendre, également celles commandées en surplus par le locataire. En cas de perte de clés, il est nécessaire de procéder au remplacement du cylindre, ceci pour des raisons de sécurité. Les frais y découlant sont à la charge du locataire.

Veuillez ne pas oublier

- Annoncez votre départ au Contrôle des habitants, aux fournisseurs d'électricité et télécommunication.
- Annoncez votre nouvelle adresse à l'Office postal